

**COMMUNE DE BUSCHWILLER****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2013**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 00.

**PRESENTS :**

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Rochdi BOUHELAL et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH.

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

Néant

**ABSENTS NON-EXCUSES :**

M. José MEYER

**ONT DONNE PROCURATION :**

Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN  
M. Christophe GOETSCHY qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mlle Isabelle KLEIN, Adjoint administratif

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013**
- 2. AFFAIRES GENERALES**
  - 2.1 Communication des listes électorales
- 3. PERSONNEL COMMUNAL**
  - 3.1 Recrutement temporaire d'un agent contractuel sur un emploi non-permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
  - 3.2 Recrutement d'une ATSEM à temps non-complet
- 4. URBANISME**
  - 4.1 Numérotation de propriétés
  - 4.2 Insertion de parcelles dans le domaine public
- 5. TRAVAUX 2013**
  - 5.1 Maîtrise d'œuvre – mise en place de dessableurs
  - 5.2 Mise en place d'un dessableur rue du Golf
  - 5.3 Mise en place d'un dessableur rue des Vosges
  - 5.4 Lampadaires rue de Wentzwiller
  - 5.5 Travaux Petite Salle Albert Schweitzer
  - 5.6 Travaux divers
- 6. SALLE POLYVALENTE**
  - 6.1 Location de la salle polyvalente au profit de la Société MULTI-CONTACT de HESINGUE
- 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- 8. DIVERS**

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 27 mai 2013 et le signe séance tenante.**

## **2. AFFAIRES GENERALES**

### **2.1 COMMUNICATION DES LISTES ELECTORALES**

Mme le Maire propose de voter les tarifs de communication des listes électorales pour les prochaines élections municipales. En accord avec la municipalité elle propose de garder les mêmes tarifs que ceux de 2007 à savoir :

- 15 € pour la version informatique sur CD
- 15 € pour la version papier
- 15 € pour un jeu sur étiquettes d'adresse

Suite à une question de M. R. BOUHELAL, Mme le Maire précise que chaque citoyen peut recevoir une copie de la liste électorale mais le demandeur devra se soumettre à certaines obligations (attestation et déclaration à la CNIL). La mairie fournira les documents à remplir.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les tarifs de communication de la liste électorale susvisée.**

## **3. PERSONNEL COMMUNAL**

### **3.1 RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Mme le Maire indique qu'au terme du 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Mme le Maire précise que Mme KLEIN travaille à présent à 80 % et que le secrétariat est confronté à un accroissement temporaire d'activité, elle propose par conséquent au Conseil de l'autoriser à recruter un agent contractuel à temps non complet à raison de 08 h par semaine, pour exercer les fonctions d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe non titulaire dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité.

Mme le Maire précise également que Mme HEINIMANN ne peut plus aider ponctuellement le secrétariat comme précédemment en raison de l'ouverture de classe de maternelle. Une salle de classe supplémentaire sera à nettoyer quotidiennement.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ; vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment le 1° de l'article 3 ;**

**Voici la délibération :**

- ⇒ **Décide de créer ce poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe contractuel à temps non-complet**
- ⇒ **Autorise le Maire à recruter, un agent contractuel à temps non complet à raison de 08 h / semaine, sur un poste correspondant au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;**

- ⇒ **Prévoit que la rémunération de cet agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'indice brut 347 ;**
- ⇒ **Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat d'engagement ;**
- ⇒ **Prévoit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice en cours.**

### **3.2 RECRUTEMENT D'UNE ATSEM A TEMPS NON-COMPLET**

Mme le Maire indique qu'une nouvelle classe de maternelle monolingue devrait être créée à la rentrée scolaire 2013/2014 suite à un courrier émanant de l'Académie de STRASBOURG reçu en mairie le 02 juillet 2013 c'est pourquoi elle propose de créer un poste d'ATSEM à temps non-complet. Le recrutement se ferait par le biais d'un contrat avenir. La Commune peut de ce fait percevoir une aide de 75 % de l'Etat.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu. La création de ce poste est devenue nécessaire. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de la création d'un poste d'ATSEM à temps non-complet. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu. La création de ce poste est nécessaire afin de pouvoir embaucher une ATSEM pour la rentrée scolaire 2013 / 2014. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.**

## **4. URBANISME**

### **4.1 NUMEROTATION DE PROPRIETES**

M. R.OBERMEYER indique qu'il convient de délibérer sur l'attribution de numéros aux propriétés désignées ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures. Pour le groupement KARADAG ceci fait suite aux modifications des permis de construire.

Propriétaire : Groupement d'habitations Karadag / SCI ALINE  
 N° attribué : N°47D et 47 E rue de Wentzwiller - 68220 BUSCHWILLER  
 Section 04 – Parcelles : 161 – 163 - 165 (maison jumelée)  
 Propriété : Maison jumelée

Propriétaire : Groupement d'habitations Karadag / SCI ALINE  
 N° attribué : N°47F rue de Wentzwiller - 68220 BUSCHWILLER  
 Section 04 – Parcelles : 160-162-164 (maison jumelée)  
 Propriété : Maison individuelle

Propriétaire : M. SCHOENLE Christophe  
 N° attribué : N°12A, rue des Fleurs - 68220 BUSCHWILLER  
 Propriété : Section 01 – Parcelle : 290 (maison jumelée)

Propriétaire : Mlle SCHOENLE Céline  
 N° attribué : N°12B, rue des Fleurs - 68220 BUSCHWILLER  
 Propriété : Section 01 – Parcelle : 289 (maison jumelée)

Propriétaire : Mlle SCHOENLE Céline – M. SCHOENLE Marcel  
 N° attribué : N°16, rue des Fleurs - 68220 BUSCHWILLER  
 Propriété : Section 01 – Parcelle : 255

Propriétaire : M. et Mme SCHOENLE Christophe  
 N° attribué : N°18, rue des Fleurs - 68220 BUSCHWILLER  
 Propriété : Section 01 – Parcelle : 256

Propriétaire : M. SIMON Pierre  
 N° attribué : N°20, rue des Fleurs - 68220 BUSCHWILLER  
 Propriété : Section 17 – Parcelle : 337

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents approuve les numéros de propriétés susvisés.**

#### **4.2 INSERTION DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

M. R.OBERMEYER informe l'assemblée qu'il a été constaté que des parcelles qui constituent la rue des Vignes n'ont jamais été intégrées dans le domaine public. C'est pourquoi il propose d'intégrer les parcelles suivantes dans le domaine public :

- Section 17 – Parcelle n°102 d'une contenance de 5 m<sup>2</sup> - Mme STEPHAN Emma
- Section 17 – Parcelle n°103 d'une contenance de 8 m<sup>2</sup> - Mme WEIGEL Anna
- Section 17 – Parcelle n°106 d'une contenance de 14 m<sup>2</sup> - Mme BOUQUOT Georgette
- Section 17 – Parcelle n°107 d'une contenance de 19 m<sup>2</sup> - M. WEIGEL Christian

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents approuve l'insertion des parcelles susvisées dans le domaine public.**

### **5. TRAVAUX 2013**

#### **5.1 MAITRISE D'ŒUVRE – MISE EN PLACE DE DESSABLEURS**

M. S.PETER propose de valider le devis de la société Cocyclique pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un dessableur rue du Golf aux conditions suivantes :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 30.000 € HT
- Taux de rémunération : 5 %
- Soit un total mission HT : 3.000 € HT

Selon la même base de rémunération 5%, la société Cocyclique se chargera de la maîtrise d'œuvre pour le bassin d'orage / de rétention dans le haut de la rue des Vosges, en fonction de la validation ou non du dossier par les services du Conseil général.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents approuve le devis de la société Cocyclique pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'un dessableur rue du Golf et d'un bassin d'orage rue des Vosges aux conditions susvisées. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.**

#### **5.2 MISE EN PLACE D'UN DESSABLEUR RUE DU GOLF**

M. S.PETER propose d'approuver la mise en place d'un dessableur rue du Golf il a été estimé à 25.000 € TTC par le Conseil Général. A ce jour nous avons reçu trois devis en mairie :

- la société LINGENHELD pour un montant de 16.597,42 € HT soit 19.850,51€ TTC.
- la société PONTIGGIA pour un montant de 19.413,44 € HT soit 23.218,47 € TTC.
- la société SOGIA pour un montant de 18.158,90 € HT soit 21.718,04 € TTC.

Au vu des offres susvisées, M. S.PETER propose de valider l'offre de la Société LINGENHELD, il précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Mme le Maire rappelle que ce projet est subventionnable par le Conseil Général du Haut-Rhin et la C.C.3.F.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents approuve la mise en place d'un dessableur rue du Golf par la société LINGENHELD pour un montant de 16.597,42 € HT soit 19.850,51€ TTC. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.**

#### **5.3 MISE EN PLACE D'UN DESSABLEUR RUE DES VOSGES**

M. S.PETER fait savoir que le projet de dessableur rue des Vosges est annulé et donne la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire indique qu'elle a rencontré le représentant de la chambre d'agriculture, M. ALVES avec la C.C.3.F (M. PARISOT) et M. JACQUOT de la société Cocyclique au sujet des coulées de boues dans la rue des Vosges. Il s'avère

que la mise en place d'un bassin de rétention est la solution la plus adaptée afin de solutionner le problème des coulées de boues rue des Vosges. M. JACQUOT va étudier ce dossier de plus près et faire une offre de prix. Cette offre devra également être validée par le service environnement du Conseil Général pour l'obtention des subventions. Le dessableur était intégré dans le GERPLAN, Mme le Maire vérifiera si ceci peut être transformé en bassin de rétention. Les travaux s'ils sont validés pourraient débuter à l'automne, après la récolte du maïs. Une grande partie du terrain appartenant à la commune.

M. D.ALLEMANN indique que la zone concernée pour la mise en place du bassin devait être rendue constructible dans le cadre du P.L.U. et souhaite savoir si ceci sera toujours le cas. Mme le Maire lui répond que la priorité est de solutionner les coulées de boues rue des Vosges.

#### **5.4 LAMPADAIRES RUE DE WENTZWILLER**

Comme annoncé lors de la validation des travaux, M. S.PETER indique que le Conseil est amené à débattre sur le fait de mettre des nouveaux lampadaires dans la rue de Wentzwiller, 40.000 € sont prévus au budget pour ces travaux. Il propose d'approuver les travaux de mise en place de l'éclairage public dans l'entrée de la rue de Wentzwiller estimés à ce jour par le maître d'œuvre à 32.529,44 € HT soit 38.905,23 € TTC.

Suite à une question de M. B.BO EGLIN, M. S.PETER indique que ces lampadaires seront placés aux endroits stratégiques et qu'ils seront pourvus d'un équipement d'économie d'énergie. Mme le Maire et M.R.OBERMEYER précisent que l'installation des lampadaires est la continuité des travaux d'aménagements de sécurité routière.

M. S.PETER fait savoir que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents approuve la mise en place d'un nouvel éclairage public rue de Wentzwiller, autorise Mme le Maire à signer tous actes et documents y afférents et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.**

#### **5.5 TRAVAUX PETITE SALLE ALBERT SCHWEITZER**

M. S.PETER informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 juin 2013 (ouverture des plis) et le 27 juin 2013 (analyses des offres) au sujet des travaux au complexe polyvalent. La commission propose d'approuver les offres suivantes :

Lot 1 – Electricité :

Société PARELEC pour un montant de 8.551,58 € HT

Lot 2 – Chauffage / Sanitaire :

Société BILGER pour un montant de 3.936,23 € HT

Lot 3 – Plâtrerie / Plafonds :

Société STEPEC pour un montant de 10.104,35 € HT

Et l'option 1 : Plafonds décoratifs pour un montant de 3.136,98 € HT

Lot 4 – Raccords carrelage :

Société BURGER pour un montant de 1.995,00 € HT

Lot 5 – Menuiserie intérieure :

Société Menuiserie MEYER pour un montant de 7.852,00 € HT

Lot 6 – Peinture :

Société Peinturest pour un montant de 8.914,50 € HT

Et l'option 1 pour le revêtement d'étanchéité liquide pour 3.259,50 € HT.

Lot 7 – Gros-œuvre :

Société BROGLE pour un montant de 7.971,00 € HT

Soit un montant 55.721, 14 € HT.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents approuve les travaux et les offres susvisés, autorise Mme le Maire à signer tous actes et documents y afférents et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.**

## 5.6 TRAVAUX DIVERS

Néant

## 6. SALLE POLYVALENTE

### 6.1 LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE LA SOCIETE MULTI CONTACT DE HESINGUE

Mme V.HERTER informe les conseillers que la société MULTI CONTACT de HESINGUE souhaiterait louer la salle polyvalente le 30 août prochain à l'occasion des 50 ans de la société.

La municipalité a approuvé cette demande et propose d'appliquer le tarif pour les locations des sociétés externes à savoir 400 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la location de la salle polyvalente au profit de la société MULTICONTACT de HESINGUE à l'occasion des 50 ans de la société pour 400 €.**

## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 7.1 COMMISSION URBANISME

- Déclarations préalables acceptées

Références : DP 068061 13 D0005  
Demandeur : M. Gérard HERLIN  
Objet : Gloriette  
Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle n°124, 37 rue de Wentzwiller  
Superficie : 1300 m<sup>2</sup>

Références : DP 068061 13 D0007  
Demandeur : M. René SENFT  
Objet : Abri à remorque  
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°126, 36 rue des Fleurs  
Superficie : 248 m<sup>2</sup>

Références : DP 068061 13 D0011  
Demandeur : M. Jean-Yves BOUDOT  
Objet : Piscine  
Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelle n°213,214, 2 rue des Près Verts  
Superficie : 777 m<sup>2</sup>

Références : DP 068061 13 D0012  
Demandeur : M. Christian PELLOUX  
Objet : Ravalement de façade  
Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle n°131, 5 rue des Vosges  
Superficie : 331 m<sup>2</sup>

- Déclarations préalables refusé

Références : DP 068061 13 D0013  
Demandeur : M. Jean-Luc KIENTZ  
Objet : Mur  
Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°243, 13 Allée des Cerisiers  
Superficie : 568 m<sup>2</sup>

- Certificats d'urbanisme accepté

Références : CU 068061 13 D1010  
Demandeur : Maître Catherine BAEUMLIN  
Objet : CUa  
Localisation du terrain : Cadastré en section 5, parcelles n°75/55, 25 vieille rue de Hagenthal  
Superficie : 839 m<sup>2</sup>

- Références : CU 068061 13 D1011  
 Demandeur : Maître Hubert PREISEMANN  
 Objet : CUa  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelles n°438/25, 1 rue du Raisin  
 Superficie : 765 m<sup>2</sup>
- Références : CU 068061 13 D1012  
 Demandeur : Maître Jean-Paul BROM  
 Objet : CUa  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelles n°62, au lieu-dit « Stocketen »  
 Superficie : 2610 m<sup>2</sup>
- Références : CU 068061 13 D1013  
 Demandeur : Maître Jean-Paul BROM  
 Objet : CUa  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelles n°48, au lieu-dit « Stocketen »  
 Superficie : 1564 m<sup>2</sup>
- Références : CU 068061 13 D1014  
 Demandeur : Maître Jean-Paul BROM  
 Objet : CUa  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 4, parcelles n°113, au lieu-dit « Huefen »  
 Superficie : 3567 m<sup>2</sup>
- Références : CU 068061 13 D1015  
 Demandeur : Maître Rachel MEURLET-KOHLER  
 Objet : CUa  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°276/4, 89 rue des Vosges  
 Superficie : 550 m<sup>2</sup>
- Références : CU 068061 13 D1016  
 Demandeur : Maître Jean-Jacques JEHL  
 Objet : CUa  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°128, 20 rue de Hégenheim  
 Superficie : 735 m<sup>2</sup>

- **Exécution forcée**

Demandeur : Maître FRISTCH, Notaire à MULHOUSE  
 Pour le compte de : UBS / SCI VIEILLE ROUTE  
 Au profit de : MB3, SCI sise 33, rue de Dietwiller à RIEDISHEIM  
 Localisation du terrain : Cadastré section 5, parcelle 75/55 d'une superficie de 839 m<sup>2</sup>, 25 vieille rue de Hagenthal  
 Prix de cette vente amiable: 153.000 €

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM  
 Propriétaire: Mme Françoise HEINIMANN  
 Acquéreur : Mlle Virginie BIR et M. Alphonse LOLL  
 Objet : Maison au 34 rue de Hésingue  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°310/92  
 Superficie : 1299m<sup>2</sup>  
 Montant : 150.000 € dont 7.350 € de mobilier.

Demandeur : Maître Michel STEHLIN, Notaire à HIRSINGUE  
 Propriétaire: Mme Sylvie DUCRON  
 Acquéreur : SARL CCS  
 Objet : Terrain rue de Hésingue  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°88 – section 17, parcelle n°245/181  
 Superficie : 481 m<sup>2</sup> et 452 m<sup>2</sup>  
 Montant : 199.500 € dont 3.500 € de frais d'agence

- Demandeur : Maître Jean-Luc GIROD, Notaire à MULHOUSE  
Propriétaire: M. Thierry GOETSCHY et Mme Danielle GOETSCHY  
Acquéreur : SARL IMMOBILERE ARC EN CIEL  
Objet : Maison 2, rue de Wentzwiller  
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelles n°72 et 73  
Superficie : 889 m<sup>2</sup>  
Montant : 283.200 € et 16.800 € de mobilier
- Demandeur : Maître Rachel MEURLET-KOHLER, Notaire à SAINT-LOUIS  
Propriétaire: M. et Mme Heiner RIESS  
Acquéreur : Mme Riitta KUOKKA  
Objet : Maison 89 rue des Vosges  
Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°276/4  
Superficie : 550m<sup>2</sup>  
Montant : 346.154 € dont 15.000 € de mobilier et 13.846 € de frais d'agence
- Demandeur : Maître Jean-Jacques JEHL, Notaire à SAINT-LOUIS  
Propriétaire: M. et Mme Michel MICHEL  
Acquéreur : M. Cédric STRUBEL et Mlle Nathalie LEBER  
Objet : Maison 20 rue de Hégenheim  
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°128  
Superficie : 735 m<sup>2</sup>  
Montant : 284.000 € dont 16.000 € de mobilier
- Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM  
Propriétaire: Mlle Jeanne CRON  
Acquéreur : M. Pierre SIMON  
Objet : Nue propriété d'un terrain  
Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelle n°62 au lieu-dit Stocketen  
Superficie : 2.610 m<sup>2</sup>  
Montant : 2.060 €.
- Demandeur : Maître Philippe MULLER, Notaire à MULHOUSE  
Propriétaire: SCI KELLBERG et SCI VIEILLE ROUTE  
Acquéreur : Mlle Carmen PUNGILLO  
Objet : Un appartement 25, vieille rue de Hagenthal  
Localisation du terrain : Cadastré en section 5, parcelle n°75/55  
Superficie : 839 m<sup>2</sup>  
Montant : 90.000 €.
- Demandeur : Maître Philippe MULLER, Notaire à MULHOUSE  
Propriétaire: SCI KELLBERG et SCI VIEILLE ROUTE  
Acquéreur : Mlle Gina PUNGILLO  
Objet : Un appartement 25, vieille rue de Hagenthal  
Localisation du terrain : Cadastré en section 5, parcelle n°75/55  
Superficie : 839 m<sup>2</sup>  
Montant : 80.000 €.

## **7.2 COMMISSION SECURITE**

M. S. PETER indique que la réparation du poteau incendie défectueux vieille rue de Hagenthal se fera à compter du 04 juillet 2013 en théorie.

M. S. PETER indique que le coût des travaux pour la rue du Soleil s'élève à 20.285,69 € TTC. Ces travaux étaient nécessaires et la société LINGENHELD a fait une très bonne offre en échange de la mise à disposition gratuite pour 6 mois du terrain de la rue Saint-Martin.



### **7.3 COMMISSION SCOLAIRE**

Mme V.HERTER indique que la Commune a procédé à l'achat de mobilier scolaire pour 4.520,88 € TTC auprès de la société MILLENIUM et 1.237,28 € TTC auprès de la société NATHAN.

Mme V.HERTER fait savoir que l'équipe enseignante remercie le Conseil municipal pour le cadeau de fin d'année (bon d'achat).

### **7.4 COMMISSION SALLE POLYVALENTE**

Mme V.HERTER remercie par avance l'ensemble des bénévoles pour le petit déjeuner du 14 juillet 2013.

### **7.5 C.C.A.S.**

Mme E.GOETSCHY indique que le C.C.A.S. organisera le lâcher de ballons et le stand maquillage lors du petit déjeuner.

Mme E.GOETSCHY fait également savoir que l'excursion des seniors aura lieu le 12 septembre 2013.

## **8. DIVERS**

- Mme le Maire fait savoir qu'elle a signé l'offre de la société TOOWAY pour l'internet de la mairie et de l'école pour 79 € / mois en sus la location du satellite. Ceci pour un débit de 20 M/bits en réception et 6M/bits en émission. Il n'y a pas de frais de dossier, ni de coût d'installation. Après installation un ordinateur sera accessible au public pendant les heures d'ouverture du secrétariat de la mairie, afin que les administrés puissent tester la connexion satellite. Lorsque l'installation sera effective un communiqué paraîtra dans la presse et sur le site internet.
- Mme le Maire indique qu'une subvention au titre des Certificats d'Economie d'Energie (convention avec le Pays de Saint-Louis) pour 684 € a été reçue.
- Une convention de partenariat a été signée avec la fondation du patrimoine pour la réfection des calvaires. Elle indique que les premiers dons sont arrivés en mairie. Suite à une question de Mme M-J.BAUMANN elle indique que ces dons seront effectivement affectés aux calvaires de Buschwiller. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge de la Commune, l'excédent sera affecté à un autre projet de restauration du patrimoine. Mme le Maire indique également que les dons peuvent être déposés au nom de la Fondation du Patrimoine au secrétariat de la mairie qui fera suivre. Elle précise que ces dons sont déductibles des impôts et que selon le montant de dons perçus la Fondation du Patrimoine se réserve la possibilité d'abonder la collecte.
- M. R.OBERMEYER fait savoir qu'il était en réunion lundi 1<sup>er</sup> juillet dernier avec Mme le Maire en mairie de HEGENHEIM pour la création d'un itinéraire cyclable entre HEGENHEIM et HAGENTHAL-LE-BAS. Cet itinéraire traversera BUSCHWILLER au niveau de la vieille rue de Hagenthal. Le coût de création serait supporté par le Conseil Général du Haut-Rhin et la C.C.3.F. Mme le Maire précise qu'elle n'était pas au courant de ce dossier et que par conséquent elle a demandé d'avoir plus d'éléments avant de le soumettre au Conseil municipal. MM. D.ALLEMANN et S.PETER précisent que si ce chemin sera macadamisé il y aura plus de circulation. M. R.OBERMEYER indique que ces itinéraires sont très surveillés et que les contrevenants sont verbalisés en cas de non-respect de la circulation. Mme le Maire rappelle également que la départementale reliant HEGENHEIM et HAGENTHAL est effectivement dangereuse pour les cyclistes et propose de débattre sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 05.

<b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES          DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL          DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2013</b>
---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013**
- 2. AFFAIRES GENERALES**
  - 2.1 Communication des listes électorales
- 3. PERSONNEL COMMUNAL**
  - 3.1 Recrutement temporaire d'un agent contractuel sur un emploi non-permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
  - 3.2 Recrutement d'une ATSEM à temps non-complet
- 4. URBANISME**
  - 4.1 Numérotation de propriétés
  - 4.2 Insertion de parcelles dans le domaine public
- 5. TRAVAUX 2013**
  - 5.1 Maîtrise d'œuvre – mise en place de dessableurs
  - 5.2 Mise en place d'un dessableur rue du Golf
  - 5.3 Mise en place d'un dessableur rue des Vosges
  - 5.4 Lampadaires rue de Wentzwiller
  - 5.5 Travaux Petite Salle Albert Schweitzer
  - 5.6 Travaux divers
- 6. SALLE POLYVALENTE**
  - 6.1 Location de la salle polyvalente au profit de la Société MULTI-CONTACT de HESINGUE
- 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- 8. DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
PETER SEBASTIEN	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
HERTER VERONIQUE	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
GOETSCHY EVE	4 <sup>ème</sup> Adjointe		
ALLEMANN DANIEL	CM délégué		
ARDENTI PIERRETTE	CM		Bernard BOEGLIN
BAUMANN MARIE-JEANNE	CM		
BOEGLIN BERNARD	CM		
BOUHELAL ROCHDI	CM		Christèle WILLER
GOETSCHY CHRISTOPHE	CM		
MEYER JOSE	CM		
MUNCH CLAUDINE	CM		